|  |  |
| --- | --- |
| Date |  |
| Lieu de Travail |  |
| Centre | Rattachement à un ou plusieurs EHPAD (groupement). |
| Rattachement hiérarchique | Directeur de l’EHPAD |
| Mission du poste | En collaboration avec le médecin coordonnateur, le kinésithérapeute coordonnateur coordonne l’ensemble des soins de rééducation et de réadaptation. Il collabore avec le directeur et le médecin coordonnateur dans la mise en place du parcours de soins, des actions de formation et des plans de prévention (TMS, DIE…).  |
| Activités et tâches à effectuer | * Veiller à l’évaluation de l’autonomie du résident et donc de son degré de dépendance.
* Veiller à l'évaluation des soins de rééducation et de réadaptation requis et sa traçabilité dans le plan de soin.
* Veiller à la qualité des soins de rééducation et de réadaptation avec des indicateurs spécifiques sur les soins requis et les soins appliqués.
* Evaluer l’intérêt de la mise en place puis de l’utilisation d’équipements innovants.
* Organiser la continuité des soins de rééducation.
* Faciliter l’intégration et la complémentarité de l’ensemble des acteurs de la rééducation et de la réadaptation (assurer la traçabilité des soins, le partage d’informations, transmissions, réunions, planning…).
* Participer à l’intégration de l’EHPAD dans les réseaux de gérontologie (faciliter la communication et les liens entre EHPAD et ville, CCAS, SSR, Hôpital, MAIA, plateforme de répit…).
* Participer à la formation continue des professionnels de l’EHPAD et des intervenants notamment sur la prévention des TMS et de la DIE, ainsi que sur la formalisation des évaluations.
* Participer à la démarche d’amélioration continue de la qualité de l’établissement.
* Participer avec le directeur et le médecin coordonnateur à l’élaboration du budget rééducatif et réadaptatif dans les établissements à dotation globale.
* Etre référent en Activité Physique Adaptée
 |
| Moyens et contraintes | Temps partiel.Logiciel de la structure permettant la création d’un profil “kiné coordonnateur".Outils de coordination (SPICO, PPS).libéral indemnité forfaitaire.Activité pouvant être répartie sur plusieurs EHPAD. |
| Formations pré-requises | Diplôme de Masso-Kinésithérapie. Formation DPC en gériatrie validée.DIU de kinésithérapie et réhabilitation gériatrique souhaitéExpérience de 5 ans en kinésithérapie gériatrique. |
| Salaire | A minima basé sur la grille indiciaire: métier Masseur-kinésithérapeute cadre de santé (nouveau cadre d’emploi) |
| **Compétences requises** |
| Savoirs | Connaissance des différentes disciplines soignantes, rééducatives et réadaptatives intervenant en EHPAD.Connaissance de la législation encadrant le fonctionnement des EHPAD et de chaque profession, en particulier rééducative et réadaptative.Connaissance de l’outil informatique. |
| Savoirs-faires | Expertise en rééducation gériatrique et en prévention des TMS chez les soignants.Formé à l’évaluation de l’état de dépendance des résidents (AGGIR, PATHOS, EGS).Gestion de projets et travaille en collaboration pluri-disciplinaire.Capacité d’organisation, rigueur et adaptabilité, sens de l’écouteCapacité de négociation, capacité à travailler en équipe et sens de la pédagogie.Capacité au consensus. |

